

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ANNEE 2016

Le vingt et un avril 2016, à dix-neuf heures et dix minutes, le président Jean WATIER a déclaré ouverte l'assemblée générale de l'association E.V.A.O8.

27 personnes étaient présentes dont 21 adhérents.

Le président donne lecture des noms des invités ne pouvant participer.

14 adhérents n'ayant pu se libérer pour cette réunion ont donné leur pouvoir de voter en leur nom.

Le quorum étant atteint : l'assemblée générale peut avoir lieu.

Le président accueille les participants et les remercie de leur présence.

*Ordre du jour :*

\* *accueil et rapport moral du président*

\* *rapport d'activités suivi du vote*

\* *rapport financier du trésorier suivi du vote*

\* *augmentation du taux de cotisation à 15€*

\* *élection des membres du conseil d'administration*

\* *intervention de monsieur MOUGIN, maire de Maubert-Fontaine*

\* *échange avec l'assemblée*

\* *clôture de l'assemblée générale*

\* *verre de l'amitié*

**Mot d'accueil et rapport moral** par monsieur Jean WATIER, président

J'ai le plaisir de vous accueillir pour la première fois, ici, dans la maison partagée « Les Jonquilles ». Vous tous, les adhérents, les sympathisants, les représentants des différentes associations, Christian MOUGIN, maire de Maubert-Fontaine, Jean-Louis MILHAU, directeur de la maison de la Thiérache.

Sont excusés :

\* Joëlle BARA, conseillère régionale

\* Pierre GAUDIN, directeur des constructions du Chênelet

\* Benoit HURE, président du conseil départemental

\* Miguel LEROY d'Ardennes-Thiérache

\* Marie-Claire DORE, d'Ardennes-Thiérache

\* Christophe ELZINE, directeur de Bell'Occas

\* Marie-Noëlle THELINGE, présidente d'Art et Couleur

\* Geneviève FLICHET, présidente G.D.A.M. d'Auvillers

J'écrivais dans la dernière lettre aux adhérents : « 2015 a été l'année de la construction du Pré aux Fleurs ». En effet, le 1<sup>er</sup> engin de chantier est entré sur le terrain en janvier et le 15 janvier 2016, les premiers habitants aménageaient dans leurs logements. L'an dernier, nous vous présentions la maquette, et aujourd'hui c'est une réalité.

5 des 6 logements sont habités ; actuellement, nous sommes 3 couples et 2 personnes seules. Le dernier logement est toujours libre, c'est un logement social accessible à des personnes à faible revenu.

Cette maison commune que nous appelons « maison partagée » est louée par l'association depuis le 15 mars ; elle est devenue le siège de l'association, donc maintenant l'association E.V.A.O8 est à Maubert-Fontaine, au Pré aux Fleurs.

Vous pouvez voir cette belle salle où l'on peut se réunir pour différentes raisons : repas, réunion, sport... La petite salle à côté peut servir à des réunions plus restreintes : lecture, réflexion... Une chambre peut recevoir parents et amis.

Maintenant que le processus de construction est bien en route (en attente de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux), le rôle de l'association est d'animer le groupe.

L'animation interne se fera surtout par les habitants eux-mêmes. Ce sont surtout les activités extérieures qu'il faudra développer avec la population de Maubert et peut-être au-delà.

C'est pour cette raison que nous avons modifié les statuts au cours de l'assemblée générale extraordinaire qui a précédé.

Voici le nouveau texte de l'article 2: ***Le but de l'association EVA 08, après la création du lieu de vie « Le pré aux fleurs », consiste à faciliter, consolider et créer des liens sociaux entre les habitants et la population locale aux travers des associations existantes et en partenariat. Elle aura pour tâche de soutenir les activités, susciter la créativité, dynamiser l'animation du groupe et permettre le témoignage de cette vie en habitat groupé.***

L'association se porte bien puisque le nombre d'adhérents est en constante augmentation. De 40 en 2014, nous sommes passés à 55 cotisants en 2015.

Pour l'aspect financier, en 2015, nous n'avons eu que des dépenses de fonctionnement, relativement faibles. A partir de 2016, nous devons assurer la location de la maison partagée, ce qui représente environ 600€ par mois, cette location sera assurée par les habitants, l'association et les participations des adhérents qui solliciteront les services offerts par cette maison.

Les demandes financières de subventionnement que nous avons sollicitées ont été refusées.

Au cours de cette assemblée, nous vous proposons de porter la cotisation à 15€ : je rappelle que comme dans toute association, les adhérents peuvent profiter des activités et des avantages proposés par l'association. Donc chaque adhérent à EVA pourra, selon les disponibilités, avoir accès aux salles et au logement de cette maison, moyennant bien sûr, une participation aux frais.

Le repas organisé en juin dernier, à la salle polyvalente de Maubert, a été un succès et un temps fort pour l'association et nous remercions particulièrement l'association « Bell Occas » pour son aide à travers des lots.

Nous le renouvelons cette année et nous vous donnons rendez-vous le dimanche midi 5 juin à la salle polyvalente.

**Rapport d'activités** présenté par madame Marie-Cécile CHENU, secrétaire

2015 : année charnière qui voit l'aboutissement de six années de réflexions, recherches, discussions vécues par notre association dans le but de Vivre et Vieillir Autrement en Ardennes

2015 : une année riche, dense, intense !

Des rencontres diverses et parfois inattendues ont jalonné 2015 :

\* 8 conseils d'administration ont eu lieu et à chaque fois des réunions de bureau pour préparer ces conseils

\* l'assemblée générale vécue le 25 juin.

\* 5 visites de chantier qui ont permis à chaque fois de rencontrer Pierre Gaudin du Chênelet et Christelle, architecte et de discuter avec eux.

\* FR3 venu nous interviewer à Antheny et sur le chantier au mois de janvier

\* les rencontres entre futurs habitants : nous n'avons pas attendu d'habiter le Pré Aux Fleurs pour nous découvrir et apprendre à nous connaître lors de moments conviviaux.

\* la journée conviviale du 31 mai a réuni plus de 70 participants autour d'un repas dans la salle polyvalente de Maubert mise à disposition gracieusement par la mairie. Ce fut un grand moment ! Elle a permis de mieux nous connaître et de faire connaître notre association. La préparation, l'animation tout au long de la journée a mobilisé les forces vives du conseil.

\* quelques rencontres des futurs habitants pour réfléchir à l'élaboration d'un règlement intérieur concernant la maison partagée

\* plusieurs réunions pour remplir des demandes de subventions en vue de l'aménagement de la maison partagée. Demandes qui n'ont pas abouties.

Je terminerais en reprenant ce qu'une personne ne pouvant venir ce soir, nous a écrit : « nous vous renouvelons notre adhésion et adhérons tout à fait à ce projet humaniste ».

C'est bien ce projet humaniste qui a coloré toutes ces rencontres vécues cette année.

**Le rapport est adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.**

**Rapport financier** présenté par madame Anne-Marie VAN NEVEL, trésorière :

Recettes	Dépenses
55 adhérents à 10€ = 550,00€	Timbres : 60,57€
Repas et tombola = 741,14€	Hébergement Internet : 44,23€
Solde 2014 : = 475,04€	Assurance Groupama : 75,00€
	Versement livret A : 800,00€
<hr/>	<hr/>
1766,18€	979,80€

**Le solde au 31 décembre 2015 est de 786,38€ sur le compte courant et de 1614,22 € sur le livre A :**

Livret A : au 31 décembre 2015 : 810,00€

1<sup>er</sup> janvier intérêts : 4,22€

Virement : 800,00€

Le rapport financier est soumis au vote :

**Le rapport financier est adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.**

### **Proposition d'augmenter la cotisation à 15,00€**

Le président explique que la location de la maison partagée va générer des frais pour l'association et propose de passer la cotisation de 10,00€ à 15,00€. Il rappelle que chaque adhérent peut bénéficier des services que cette maison peut dispenser.

La proposition est soumise au vote.

**Elle est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées**

### **Renouvellement du 1/3 sortants des membres du conseil d'administration :**

Mesdames Anne-Marie WATIER, Marie-Thérèse CARPENTIER, Messieurs Jean-Paul CHENU, Régis DEVOITINNE et Pierre-Louis DEVOITINNE ont été désignés sortants (renouvellement par tiers du conseil d'administration). Ils renouvellent leur candidature.

Un appel public de candidature est fait par le président : le président rappelle que les statuts prévoient que le conseil d'administration peut être composé de 18 membres, actuellement il est composé de 17 membres.

Le renouvellement est soumis au vote :

**Il est adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.**

Le conseil d'administration est identique à celui de l'année dernière et est composé de 17 membres : Mmes Marie-Thérèse CARPENTIER, Marie-Cécile CHENU, Valérie DELABY, Hélène DRUARD, Nadia LALLEMENT, Christine THIEBEAUX, Evelyne SMEETS, Anne-Marie VAN NEVEL, Anne-Marie WATIER et de messieurs Jean-Paul CHENU, Pierre-Louis DEVOITINNE, Régis DEVOITINNE, Daniel ELIET, Jean-Marie LEROY, Denis MARECHAL Jean WATIER, Stanislas WIATR.

### **Intervention de monsieur Christian MOUGIN, maire de Maubert-Fontaine : extraits**

« Le terrain sur lequel est construit le Pré aux Fleurs est un terrain municipal donné au Chênelet par un bail emphytéotique ».

« Il convient très bien pour un habitat partagé, puisque situé au cœur du bourg ».

« Heureux que vous soyez arrivés au bout de votre projet et que vous soyez là ».

« Le soutien de la mairie peut consister dans le prêt de salle et de matériel ».

« Une deuxième tranche doit voir la construction de 3 ou 4 logements sur le terrain ».

« Il vous faut trouver quel partenariat vivre avec les associations du bourg ».

« Vous êtes à proximité des écoles... Une nouvelle équipe éducative. Peut-être y a-t-il possibilité d'accueil des enfants en lien avec la bibliothèque municipale »

Un débat s'instaure avec la salle :

\* on reparle de l'inauguration officielle avec le reportage d'FR3 qui a permis de faire connaître la réalisation.

\* l'accueil des enfants des écoles permettrait d'expliquer aux parents ce qui se vit au Pré aux Fleurs.

\* pourquoi ne pas penser à une journée porte ouverte. L'idée est retenue.

\* des passerelles sont à imaginer.... Avec la maison de la Thiérache, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture l'assemblée générale à vingt heures.

La rencontre et les discussions se poursuivent autour du verre de l'amitié.

Pour tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal, signé par le président.

La secrétaire  
Marie-Cécile CHENU

Le président  
Jean WATIER